



Frais d'inscription école privée

Par **joar**, le **05/10/2013** à **12:29**

Bonjour,

Nous avons inscrit, en mars dernier, notre fille dans une école privée (BTS Design Graphique option communication et médias imprimés). Lors de la pré-rentrée elle s'aperçoit qu'il s'agit en fait de l'option communication et médias numériques. De fait, elle ne souhaite pas faire son BTS dans cette école et demandons le remboursement des frais d'inscription (460 euros). Nous nous apercevons que nous n'avons pas le double du contrat (il ne nous a pas été remis lors de l'inscription). Nous allons à l'école pour nous faire faire un double, et nous nous apercevons que l'option a été barrée sur le contrat. Impossible de savoir si ça été barré avant ou après signature puisque nous n'avons pas de double.

Que pouvons-nous faire pour nous faire rembourser ?

Merci pour votre aide.